

**PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OBSERVATIONS RELEVÉES DANS LE REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE LIMEIL - BREVANNES
PRESCRITE PAR L'ARRÊTÉ du GPSEA n° AP 2018-012 du 25 mai 2018
Le 18 juillet 2018**

Thématiques retenues pour l'analyse des observations

- T1 : PADD, OAP, Zonage et règlement**
T2 : Environnement et espaces verts
T3 : Circulations douces et motorisées-Stationnement
T4 : Commerces, activités industrielles et touristiques, équipements publics.
T5 : Autres problématiques (Téléval, ...)

Nom de la personne ou de l'organisme qui a formulé des observations	Observations	T1	T2	T3	T4	T5	Réponses de la commune de Limeil-Brévannes et/ou du Territoire GPSEA
OSB : 1 Mr JACQUARD 5 feuillets explicatifs remis au CE le 18 juin 2018. Agrafés au registre d'enquête	Mr Jacquard est propriétaire des parcelles 192 (achetée en 2005) et des parcelles 730 et 732 (achetées en 2016). Ces parcelles sont classées en zone UA. Il demande de pouvoir construire selon le règlement de la zone UB, jouxtant ces parcelles. A savoir : alignement à 6 m (zonage UB) au lieu de 2m ou trottoir (zonage UA)	X					
OBS : 2 Mme BOYER	Mme Boyer est propriétaire en indivision avec sa sœur des parcelles AO 104 et AO 105 situées au 57 rue Gutenberg. Un pavillon où réside sa maman est implanté sur la parcelle AO 104. Ces 2 parcelles sont classées en zone UV depuis la révision du PLU en 2012 (coulée verte). Madame Boyer souhaite vendre rapidement ces 2 parcelles. Elle craint que	X					

	<p>le zonage UV soit un frein à la vente (impossibilité de construire notamment). Madame Boyer demande quelle proposition la commune de Limeil-Brévannes peut-elle suggérer afin que cette vente se fasse dans les meilleures conditions en termes de rapidité et financier.</p>					X	
<p>OBS : 3</p> <p>Mr OLIVEIRA</p> <p>Lettre d'une page agrafée au registre d'enquête</p>	<p>La copropriété sise au 3 avenue de Tilleuls rencontre des difficultés pour régulariser les caractéristiques et le nombre de places de stationnement à réaliser pour leur copropriété. Les dispositions du nouvel article UB3 prévoient que les places de stationnement sur une propriété devront être distribuées à partir de l'intérieur de cette dernière et non pas accès direct et distinct sur la voie de circulation, ce qui est effectivement pas le cas aujourd'hui. La mise en conformité de ce parking privé avec le nouvel article UB3 engendrerait une diminution du nombre de places de stationnement. La copropriété demande une dérogation pour ce qui les concerne.</p>			X			
<p>OBS : 4</p> <p>Mr COSNIER (Ste Sodern)</p> <p>Document de 2 feuillets agrafé au registre d'enquête</p>	<p>La société Sodern est un site sensible pour la Défense. Son emprise est classée « zone protégée ». La réglementation de défense impose à cette entreprise de respecter des règles concernant notamment la protection physique du site, en particulier les types de clôtures et la protection contre les</p>	X			X		

	<p>intrusions.</p> <p>La proximité de la société de transport « Europe Express » et le fait que ses camions ou ses bâtiments soient contre la clôture de Sodern ont déjà été signalés comme un point faible lors d'inspections par les autorités en charge de la réglementation de défense.</p> <p>La société Sodern souhaite pouvoir définir un emplacement réservé en bordure de sa zone protégée afin de pouvoir garantir la pérennité de son site.</p>						
<p>OBS : 5</p> <p>Mr SARFATI Julien</p>	<p>Mr Sarfati est en charge de vendre la maison de ses parents située au 21 rue Pasteur.</p> <p>Lors de la création de la rue Madeleine Bres, le mur longeant cette nouvelle rue a été remplacé par un grillage.</p> <p>Mr Sarfati demande si la municipalité pourrait reconstruire le mur aujourd'hui partiellement disparu. Il souhaite obtenir une réponse rapide sachant que sa maison est en vente et que le mur reconstruit conforterait la sécurité de son bien et en faciliterait la vente.</p>					X	
<p>OBS : 6</p> <p>Mme SORS Amandine Mr GAUDIAS Philippe</p> <p>(IdF Mobilité)</p>	<p>IdF Mobilité demande que dans le PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il soit très clairement indiqué que le Téléval (cable A) passera dans le corridor appelé TGVal, - Le document de synthèse (page 21) soit modifié. <p>IdF Mobilité demande que le document OAP :</p>	X				X	

	<ul style="list-style-type: none"> - Soit modifié page 9 afin que l'emplacement de la gare Emile Combes se situe dans la zone N, - Soit modifié page 13 afin que la gare « Temps Durables » soit bien positionnée. <p>IdF Mobilité demande une déclinaison opérationnelle dans le règlement concernant l'implantation d'une station du câble A dans les zones AUE, UB et UD.</p>	X					
OBS : 7 Mr ELGUIR Yvon	Mr Elguir souhaiterait que la taille du conservatoire soit adaptée à l'accroissement de la population. Qu'est-il prévu dans le cadre de la révision du PLU ?	X			X		
OBS : 8 Me LIAMBO Christine	Mme LIAMBO souhaiterait avoir une clarification de la phrase suivante tirée du dossier d'enquête publique : <i>« Réaménagement de la place Jean Jaurès en place urbaine articulant les tissus disparates et adapté à la tenue d'un marché »</i> Un marché est-il prévu à cet emplacement ?	X			X		
OBS : 9 Mme DIEUDONNE Elise	Mme DIEUDONNE souhaiterait savoir si la zone UB sera impactée dans le cadre de la révision du PLU. Si oui quelles seront les incidences ?	X					

OBS : 10 Mr. SEBRATI Abdel	Mr SEBRATI souhaiterait savoir : - S'il y aura une modification de l'urbanisation autour du projet téléval (cable A). Si oui laquelle ? - La révision du PLU va-t-elle engendrer un accroissement de l'urbanisation ? Si oui dans quelles proportions ?	X					
10	TOTAL	10	0	1	3	3	
	Pourcentage arrondi	59 %		5 %	18 %	18 %	